



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

Mastic à résine époxyde-durcisseur (F)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Mastic à résine époxyde-durcisseur (F)

Fabricant / fournisseur

Karl Ernst AG Generalvertretungen
Förllibuckstr. 110, CH-8005 Zürich
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail info@karlernstag.ch
Internet www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements

Produktinformation
Téléphone +41 44 271 15 85
Fax +41 44 272 55 47

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum
Téléphone +41 (0)44 251 51 51

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement

La préparation est considérée non dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Polyamine formulée

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
90-72-2	202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1-6	Xn R22; Xi R36/38

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

Mastic à résine époxyde-durcisseur (F)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

mousse
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc butyle, 0,7mm;480min;60 min.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux
appareil de protection

Protection de la peau

Vêtement de protection à longues manches

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat
pâteux

Couleur
bleu

Odeur
légèrement perceptible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	> 200 °C				
Point de fusion	> 200 °C				
Point d'éclair	> 100 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
Solubilité dans l'eau		20 °C			pratiquement insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NOx)

Décomposition thermique

Remarque Pas de décomposition jusqu'à 200 °C.



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

Mastic à résine époxyde-durcisseur (F)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant	Cochon d'Inde		

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations diverses relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

Identification particulière de certaines préparations

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.



Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 12.09.2007

Modifié 03.09.2007 (F) Version 5.0

Mastic à résine époxyde-résine (F)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	Mastic à résine époxyde-résine (F)
Fabricant / fournisseur	Karl Ernst AG Generalvertretungen Förllibuckstr. 110, CH-8005 Zürich Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47 E-Mail info@karlernstag.ch Internet www.KarlErnstAG.ch
Service des renseignements	Produktinformation Téléphone +41 44 271 15 85 Fax +41 44 272 55 47
Renseignements en cas d'urgence	Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum Téléphone +41 (0)44 251 51 51
Conditions d'utilisation recommandées	Résines époxydes à 2 composants - composant résine

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Xi; R36/38

R43

R52/53

Phrases R

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Résine epoxyde bisphénole A

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	18 - 24	Xi R36/38; R43; N R51-53

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Administrer du charbon médicinal.

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Fumée noire épaisse.

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Combustion avec importante formation de noir de fumée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.



Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: latex naturel, 0,6mm;480min;60min.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

Vêtement de protection à longues manches

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat
pâteux

Couleur
jaune

Odeur
légèrement perceptible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point de fusion (décomposition)	> 200 °C				
Point d'éclair	> 150 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
Solubilité dans l'eau		20 °C			insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques



Décomposition thermique

Remarque Pas de décomposition jusqu'à 200 °C.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Irritant	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde		

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable.			

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets	Nom du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations diverses relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Identification

Xi Irritant

Phrases R

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
37 Porter des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht < 700

Identification particulière de certaines préparations

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.